

l'OIE. Philosophie qu'un projet de révision de la loi sur les étrangers, en suspens depuis le 9 février, voudrait encore accentuer.

Or, sur le terrain, l'envie des étrangers, tous statuts confondus, de participer à cette vie locale et du pays d'accueil est patente. Et se heurte souvent à des obstacles administratifs, institutionnels et statutaires. L'accès aux cours de français, l'accès à l'emploi, la liberté d'établissement sont limités pour les statuts les plus précaires. Ils conditionneront pourtant l'accès à un statut plus stable.

Les titulaires de permis F (admission provisoire) souffrent structurellement de leur statut sur le marché de l'emploi, du fait de la dénomination de leur permis et du caractère annuel de son renouvellement.

Les demandeurs d'asile (permis N) sont, dans la plupart des cantons, écartés des mesures d'intégration, notamment des cours de français au-delà d'un certain niveau, même si l'on sait que, si on exclut du calcul les personnes ayant reçu une décision NEM, quasiment les 2/3 d'entre eux se verront reconnaître un besoin de protection et resteront en Suisse.

Freinés dans leur apprentissage de la langue durant une procédure qui s'étend sur plusieurs années, ils perdent des com-

pétences et se démotivent. Pour Lucine Miserez Bouleau, assistante sociale au Secteur réfugiés du Centre social protestant Genève, «il faudrait au contraire mettre le paquet au début de la procédure pour que chacun, en fonction de ses besoins, acquière le meilleur niveau de français. S'ils reçoivent une décision négative, ce sera une perte relative pour la société, mais pas pour la personne, au moment où elle repartira chez elle. Mais si la décision est positive, tout le monde en sortira gagnant. Notamment car le demandeur d'asile sera resté mobilisé et pourra plus facilement trouver un emploi, aller à la rencontre des résidents suisses, comprendre comment fonctionne notre société». Autrement dit, s'intégrer.

SOPHIE MALKA

1 Commission fédérale pour les questions de migration, Naturalisation, propositions et recommandations pour un droit de cité contemporain, 2012.

2 Huit cantons ont accordé des droits de vote et/ou d'éligibilité sur le plan cantonal ou communal aux étrangers établis sur leur territoire sous certaines conditions.

3 Les marges de manoeuvre au sein du fédéralisme: la politique de migration dans les cantons, CFM, 2011 cité in Quand "encourager et exiger" devient "surveiller et punir, prise de position de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie sur la révision de la LEtr.

DÉFINITION DE L'INTÉGRATION PAR LE HCR:

« Des millions de réfugiés vivent éloignés de leur pays durant de nombreuses années. La persécution et les conflits armés les privent de toute chance de pouvoir rentrer chez eux un jour. Pour les personnes dans l'impossibilité de rentrer à long terme, l'intégration dans leur pays d'accueil est la solution qui s'impose. L'intégration sur place est toutefois un processus complexe, qui implique des questions juridiques, économiques, sociales et culturelles. Tant les réfugiés que la société d'accueil doivent faire un pas les uns vers les autres, afin de pouvoir vivre en harmonie. Les bases d'une intégration réussie peuvent cependant déjà être posées à l'accueil des réfugiés. Que les réfugiés soient placés pendant une longue période, isolés, dans des logements collectifs ou qu'ils puissent faire connaissance avec la société d'accueil dès le début fait une grande différence.

Le soutien dans l'acquisition des langues, dans la reconnaissance de leurs qualifications et diplômes, ainsi que l'intégration dans la société bénéficient non seulement aux réfugiés mais aussi à la société d'accueil, sur les plans tant économique que social et culturel. L'acquisition de la nationalité du pays constitue souvent le point culminant de ce processus. Le HCR estime qu'au cours de la décennie écoulée, près de 1,1 million de réfugiés dans le monde sont devenus citoyens de leur pays d'asile. »

MOBILISATION

DES ÉTUDIANTS ENSEIGNENT LE FRANÇAIS AUX DEMANDEURS D'ASILE

LES JEUNES S'ENGAGENT

Alors doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, Patrick Vincent a initié il y a 18 mois un programme de cours de français pour les demandeurs d'asile ayant quitté les foyers collectifs et n'ayant plus accès, faute de financement de la Confédération, aux cours proposés par le canton. Son succès auprès des candidats enseignants comme des apprenants montre qu'en matière de solidarité et d'engagement, les jeunes sont prêts à prendre la relève. (réd.).



Photo : Français pour tous

L'Université de Neuchâtel a son centre de compétence en migration et mobilité, qui compte parmi ses membres la juriste et conseillère nationale Cesla Amarelle ou encore le géographe Etienne Piguet, vice-président de la Commission fédérale sur les questions de migration. Elle a désormais aussi le programme « Français pour tous », destiné aux demandeurs d'asile du canton de Neuchâtel détenteurs du permis N.

Lancé au printemps 2013 par la Faculté des lettres et sciences humaines en étroite collaboration avec le Service des migrations (SMIG) du canton, le programme a déjà aidé plus d'une centaine de personnes à apprendre

les bases ou à se perfectionner en français. Les cours sont enseignés par une quarantaine d'étudiant(e)s et de collaborateurs-rices bénévoles, avec le soutien didactique de l'Institut de langue et civilisation française. Chaque année académique, une équipe d'étudiant(e)s assume la coordination du programme, aussi à titre bénévole. Grâce au volontariat et à l'infrastructure déjà en place, l'Université peut proposer un enseignement diversifié axé sur le français pratique qui ne coûte rien à la collectivité.

Tous les jours de la semaine entre 12h00 et 14h00, la Faculté des lettres se remplit d'une soixantaine d'apprenants qui suivent jusqu'à

trois cours par semaine de grammaire, de laboratoire de langue, d'atelier de conversation et même d'initiation à l'alphabétisation (avec la méthode Alphax). Le programme a été mis en place pour développer le sens de l'engagement de la communauté universitaire et pour combler un vide au niveau de l'offre cantonale en matière d'accompagnement des migrants. En effet, si des cours de français financés par la Confédération sont offerts aux requérants en premier accueil, il n'y a à présent aucun budget prévu pour les personnes en deuxième accueil, qui vivent éparpillés à travers le canton en attendant que leurs demandes soient traitées à Berne. Issus de pays aussi divers que l'Erythrée, l'Afghanistan, la Syrie, le Nigéria, ou encore le Tibet, ils ont des parcours de vie et des compétences linguistiques très hétérogènes, mais tous sont extrêmement enthousiastes à la possibilité de venir à l'Uni. Le programme ne facilite pas seulement leur intégration, mais les aide aussi à sortir de leur isolement et à donner plus de structure à leurs emplois du temps. Les apprenants viennent très régulièrement au cours, parfois même avec leurs enfants. Ils y participent activement, demandent souvent de pouvoir suivre des heures supplémentaires, et regrettent vivement la fin du semestre. Comme quoi les étudiants de chez nous ont beaucoup à parfaire !

L'enrichissement est réciproque, puisque les enseignant(e)s bénévoles ont l'occasion de participer à une magnifique expérience humaine et à développer leur connaissances pratiques. Le programme bénéficie depuis ses débuts de l'expérience d'un enseignant de français à la retraite, et beaucoup de nos bénévoles se préparent à des carrières dans l'enseignement ou touchant à la migration. De manière assez intéressante, un bon nombre d'entre eux sont des « secundo », des

Art. 4 Intégration (Loi sur les étrangers, état au 1er février 2014)

1 L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.

2 Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.

3 L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.

4 Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

binationaux ou des étudiants étrangers. Tous se disent enchantés de la qualité d'échange avec les apprenants, ce qui peut être confirmé par le nombre important de bénévoles qui se réinscrivent chaque année et par l'afflux de nouvelles demandes. Le succès est tel que les coordinatrices et le SMIG recherchent actuellement d'autres moyens de développer nos prestations. Chaque semestre se clôt par une cérémonie de remise des attestations, suivi d'un buffet multiculturel où apprenants et enseignants contribuent avec des plats de leurs pays. La démarche a été suffisamment originale pour attirer l'attention des médias, qui y ont déjà consacré une dizaine d'articles ou de reportages. Les conversations en français, les nouvelles amitiés qui se sont liées au long du semestre, et surtout la fierté qui se lit dans les regards des uns et des autres lors de cette cérémonie sont la consécration du programme « Français pour tous ».

PATRICK VINCENT

TÉMOIGNAGE

QUAND LA BUREAUCRATIE FREINE L'AUTONOMISATION ET L'INDÉPENDANCE

S'INTÉGRER, QUESTION DE VOLONTÉ ?

L'intégration, c'est à la mode... servie à toutes les sauces, les autorités ne manquent pas de rappeler qu'une bonne intégration est nécessaire pour pouvoir bénéficier durablement d'une autorisation de séjour en Suisse. La maîtrise d'une langue nationale devient incontournable. Notre expérience de terrain tend à montrer que les choses ne sont pas si simples. L'intégration, et l'apprentissage de la langue en particulier, ne se font pas par décret. Des moyens sont nécessaires de même qu'un accompagnement bienveillant et personnalisé.

De toute évidence, l'apprentissage de la langue est une priorité et doit débiter le plus rapidement possible. Des cours intensifs, adaptés à la situation de la personne et complétés par une immersion dans la société, permettent de rapides progrès. Pourtant, les entraves sont nombreuses sur ce chemin, les désillusions et les découragements aussi. C'est de fait un véritable parcours du combattant qui débute, parcours où la personne migrante se sent souvent seule et démunie lorsque ce qui lui est proposé ne correspond pas à ses besoins, à sa réalité du moment. Chaque histoire est unique et singulière.

En mars 2013, je reçois A., un jeune homme arrivé en Suisse en juin 2012 grâce à une demande d'asile depuis l'étranger. Médecin dans le pays qu'il a dû fuir, il souhaite travailler ici dans le domaine de la santé. L'accès au marché du travail est limité pour les demandeurs d'asile en cours de procédure (livret N)¹. Dès lors, il cherche à ne pas rester inactif et à mettre à profit le temps de la procédure pour apprendre rapidement le français. Pourquoi est-il venu frapper à notre porte ?

Depuis son arrivée, A. a demandé des cours intensifs de français à l'Hospice général, chargé de l'accueil, l'encadrement et l'intégration des réfugiés à Genève. Il n'a jamais obtenu de cours, faute de place lui dit-

on. Il ne se décourage pas et fréquente tous les lieux qui dispensent des cours gratuits, travaille sur internet et pratique l'échange de savoirs (français contre anglais). Parlant déjà 4 langues, l'apprentissage d'une 5ème est facilité. A. apprend vite. En 6 mois il atteint le niveau A2, soit le niveau maximum financé par l'Hospice général pour un demandeur d'asile en procédure (livret N). Le bon sens voudrait qu'il puisse suivre un cours adapté à son niveau (B1) et que celui-ci soit financé par des mesures d'intégration, comme les autres formations. Et bien non, ce cas de figure n'est pas prévu par le système genevois. Il faut attendre l'obtention du statut de réfugié ou une admission provisoire pour bénéficier de cours financés par la Confédération, grâce au forfait intégration. Bien sûr, il peut le faire, mais à ses frais. Débourser 1000.- Frs alors qu'il dispose d'un montant mensuel de 426.- Frs pour vivre, c'est tout simplement impossible².

A. est arrivé au CSP avec beaucoup d'attentes, un peu comme l'endroit de la dernière chance. Trouver un tel financement n'est pas une sinécure, même si la demande est légitime et bien fondée. Après bien des démarches, un couple de médecins finance une partie du cours, le CSP une autre et A. peut poursuivre son apprentissage. En parallèle, il travaille à Genève Roule pour

¹ Voir LASI, art 43 et OASA, art 52

² Montant de l'assistance pour une personne seule à Genève (dégressif selon la taille du foyer).